



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 63609

## Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le prix des équipements permettant à certains handicapés d'envisager une pratique sportive. Les équipements spécialisés, comme les fauteuils roulants équipés pour une pratique sportive, sont très onéreux. Cela est d'autant plus regrettable que le succès rencontré par les jeux paralympiques ou d'autres manifestations sportives à destination des handicapés ne se dément pas. Or l'accès à un sport est un mode d'intégration irremplaçable pour une personne handicapée, et le coût très élevé des fauteuils roulants adaptés est un obstacle financier souvent difficilement surmontable pour certaines personnes handicapées à revenu modeste. En conséquence, elle lui demande s'il entend étudier la possibilité de mettre en place un taux de TVA réduit pour ces équipements.

## Texte de la réponse

L'article 278 quinquies du code général des impôts soumet au taux réduit de 5,5 % de la taxe sur la valeur ajoutée les équipements spéciaux, dénommés aides techniques, conçus exclusivement pour les personnes handicapées en vue de la compensation des incapacités graves. La liste de ces équipements spéciaux est fixée à l'article 30-0 B de l'annexe IV au même code. Les fauteuils roulants bénéficient ainsi du taux réduit de la taxe, qu'il s'agisse de fauteuils roulants traditionnels ou de certains fauteuils spécialement adaptés à la pratique d'une activité sportive. Tel est par exemple le cas des fauteuils de randonnée qui comportent une ou plusieurs roues et des fauteuils constitués par un siège articulé s'adaptant sur des fixations de ski standard ou spécifiques, dès lors que ces matériels remplacent les fauteuils roulants dans des conditions particulières d'utilisation liées à la pratique du ski. Il ne pourrait toutefois être répondu plus précisément à la question posée qu'au vu d'une description précise des appareils concernés.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Aurillac](#)

**Circonscription :** Paris (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63609

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 juillet 2001, page 3906

**Réponse publiée le :** 27 août 2001, page 4900